



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la réglementation  
et des collectivités locales

Bureau des collectivités locales,  
des élections et des activités réglementées  
Pôle accueil et missions de proximité  
Tél : 03.86.60.70.80  
mél : [pref-professions-reglementees-route@nievre.gouv.fr](mailto:pref-professions-reglementees-route@nievre.gouv.fr)

## DEMANDE DE RENOUVELLEMENT CARTE SECURISEE TAXI

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : ..... Département : .....

Nationalité : .....

Domicile : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Numéro de téléphone : .....

Email : ..... @ .....

Photo

A ....., le .....

(Signature)

**Pièces à fournir TSVP →**

## PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- Formulaire de demande à remplir.
- La photocopie de votre carte taxi en cas de renouvellement, de perte ou de vol,
- **Pour une première demande** : La copie de l'attestation de réussite à l'examen de chauffeur de taxi délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La photocopie du dernier certificat médical en cours de validité (**moins de 2 ans**),
- La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- La photocopie recto-verso du permis de conduire mis à jour si besoin,
- l'attestation de suivi de formation continue en cours de validité pour les conducteurs de taxi ayant déjà une carte professionnelle (**valable 5 ans**),
- Deux photographies récentes et identiques, vue de face, tête nue, format 35 X 45 mm, expression du visage neutre, le fond doit être uni, de couleur claire, gris ou bleu (pas de fond blanc),
- Un justificatif de domicile datant de moins de six mois à votre nom.
- La demande de récupération des images à remplir et signer à l'encre noire.
- **Pour une première demande** : la copie du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ainsi que la copie du diplôme PSC1 datée de moins de 2ans.

Vous devez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

**PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE  
PÔLE ACCUEIL ET MISSIONS DE PROXIMITÉS  
Bureau des Professions Réglementées  
40 rue de la Préfecture  
58026 NEVERS CÉDEX**